



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire **2024-2025** :

D.U. CLC - Langue européenne Découverte A1-1 Allemand	N'ouvre pas en 2024/2025			
----------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024

Le Président
Yvan AUGUET



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue européenne Elémentaire A1-2 Allemand	N'ouvre pas en 2024/2025			
-----------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024



Le Président
Ivan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue européenne Élémentaire A1 (Anglais, Espagnol, Italien)	N'ouvre pas en 2024/2025			
--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue européenne Intermédiaire A2 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	N'ouvre pas en 2024/2025			
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue européenne Indépendant B1 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	JANER Marjorie	MCF	COMBES Isabelle* BALLAND-DECAMME Isabelle	PRAG PRAG
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------	-----	----------------------------------------------	--------------

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024


 Le Président
 Yves AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
 Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire **2024-2025** :

D.U. CLC - Langue européenne Confirmé B2-1 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	JANER Marjorie	MCF	COMBES Isabelle* CASSIM Sabrina JANER Marjorie (Espagnol)	PRAG VAC MCF
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------------	-----	-----------------------------------------------------------------	--------------------

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue européenne Avancé B2-2 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	N'ouvre pas en 2024/2025			
---------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024


 Le Président
 Yann AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire **2024-2025** :

D.U. CLC - Langue européenne Expérimenté C1 (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien)	JANER Marjorie	MCF	COMBES Isabelle* Yina Oliva MOORE OLALLA (Espagnol) CASSIM Sabrina (Anglais Semestre 1)	PRAG VAC VAC
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------	-----	-----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 23 novembre 2024


 Le Président
 Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue orientale Découverte A1-1 (Arabe, Chinois, Japonais, Russe)	COMBES Isabelle	PRAG	JANER Marjorie* CAMPS Agathe (Japonais)	MCF VAC
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------	------	--------------------------------------------	------------

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024


 Le Président
 Yan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue orientale Elémentaire A1-2 (Arabe, Chinois, Japonais, Russe)	COMBES Isabelle	PRAG	JANER Marjorie* CAMPS Agathe (Japonais)	MCF VAC
--------------------------------------------------------------------------------------	-----------------	------	--------------------------------------------	------------

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024


Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue orientale Intermédiaire A2 (Arabe, Chinois, Japonais, Russe)	N'ouvre pas en 2024/2025			
--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue orientale Indépendant B1 (Arabe, Chinois, Japonais)	N'ouvre pas en 2024/2025			
-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024


 Le Président
 Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue orientale Confirmé B2-1 (Arabe, Chinois, Japonais)	N'ouvre pas en 2024/2025			
----------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;

Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire **2024-2025** :

D.U. CLC - Langue orientale Avancé B2-2 (Arabe, Chinois, Japonais)	N'ouvre pas en 2024/2025			
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Langue orientale Expérimenté C1-1 (Chinois)	N'ouvre pas en 2024/2025			
-----------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024



Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DU : CLC
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire **2024-2025** :

D.U. CLC - Langue orientale Expert C1-2 (Chinois)	N'ouvre pas en 2024/2025			
------------------------------------------------------	--------------------------	--	--	--

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024



Le Président
Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
 DU : CLC
 ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment le livre VII;
 Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'université de Perpignan en date du 05/07/2024 autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Université ci-dessous;
 Et sur proposition de la Vice-Présidente en charge de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université du Centre de langues et de certification sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

D.U. CLC - Préparation TOEIC	JANER Marjorie	MCF	COMBES Isabelle* ANTOINE Marjorie	PRAG PRCE
------------------------------	----------------	-----	--------------------------------------	--------------

Article 2 : La Vice-Présidente en charge de la Formation et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 28 novembre 2024


 Le Président
 Yvan AUGUET

